

01.

PLANIFIER L'INTERPRÉTIAT PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Connectez-vous aux plateformes :

Appartenances



ou

Bhaasha



l'interprétiat est également possible par téléphone ou vidéo. Cela notamment lors de consultations en urgence. Pour l'interprétiat dentaire, procédure via la plateforme www.resami.ch

02.

CRITÈRES POUR ACCÉDER À L'INTERPRÈTE

- la ou le patient·e doit être EVAM sur la plateforme www.resami.ch
- la prestation médicale doit être LAMAL



03.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les prestataires interprétiat adressent la facture à l'organisme payeur.

04.

ORIENTATION AUPRÈS DE CONFRÈRES

Lorsque le secteur soins aux migrants (USMi) adresse une ou un patient·e allophone chez une ou un médecin, l'équipe organise l'interprète. Il revient au médecin d'organiser l'interprétiat pour la suite du suivi ou lorsqu'il faut adresser la ou le patient·e chez les confrères.

05.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Vous trouverez plus d'informations dans la plateforme www.resami.ch

01.

PLANIFIER L'INTERPRÉTIARIAT PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Connectez-vous aux plateformes :

Appartenances



ou

Bhaasha



l'interprétariat est également possible par téléphone ou vidéo. Cela notamment lors de consultations en urgence. Pour l'interprétariat dentaire, procédure via la plateforme www.resami.ch

02.

CRITÈRES POUR ACCÉDER À L'INTERPRÈTE

1. la ou le prestataire de soins est en pratique privé (les institutions subventionnées et les hôpitaux assurent eux-mêmes le financement des frais d'interprétariat).
2. A l'issue de la consultation, si un rendez-vous de suivi est nécessaire, un courriel doit être adressé au CSIR ([csir.fraisinterpretes\(at\)vd.ch](mailto:csir.fraisinterpretes(at)vd.ch)) pour informer du début du suivi et des besoins d'interprète.
3. Une confirmation vous sera alors adressée garantissant le financement des frais d'interprétariat pour une durée de 6 mois (en général). Opération renouvelable si nécessaire.

03.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les prestataires interprétariat adressent la facture à l'organisme payeur.

04.

ORIENTATION AUPRÈS DE CONFRÈRES

Lorsque le secteur soins aux migrants (USMi) adresse une ou un patient-e allophone chez une ou un médecin, l'équipe organise l'interprète. Il revient au médecin d'organiser l'interprétariat pour la suite du suivi ou lorsqu'elle ou il adresse la ou le patient-e chez des confrères.

05.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Vous trouverez plus d'informations dans la plateforme www.resami.ch